

Les Centres Départementaux ou Interdépartementaux de Gestion co-organisent pour l'ensemble du territoire national

## LE CONCOURS D'ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE SESSION 2025

**Filière culturelle – catégorie A**

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne organisateur

**Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel**

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date de l'épreuve d'admissibilité	Dates des épreuves d'admission
Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025	Jeudi 20 février 2025	<b>Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025</b> Au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement	<b>À compter du lundi 6 octobre 2025</b> Au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement

- **Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).** Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 20 février 2025, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.**
- Le CIG Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **mercredi 9 avril 2025**.

Contact : [concours@cig929394.fr](mailto:concours@cig929394.fr)

### Nombre de postes ouverts : 38 postes

Concours externe	24
Concours interne	11
Troisième concours	3

### Conditions d'inscription

**Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires :

- Soit d'un diplôme national ou visé par l'État sanctionnant un 2<sup>e</sup> cycle d'études supérieures (formation au moins égale à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat)
- Soit d'un titre ou diplôme homologué au moins de niveau 6 du cadre national de la certification professionnelle (anciennement niveau II), de l'enseignement technologie

**Le concours interne** sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

**Le troisième concours** sur épreuves est ouvert aux candidats justifiants, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.